



Forum: Hors Sujet !!

Topic: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Subject: Re: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Posté par: ToTof

Contribution le : 11/8/2007 17:51:46

Citation :

tibo a écrit :

- La rémunération des deux mois de préavis est absolument obligatoire

Ouf c'est rassurant ça

Citation :

tibo a écrit :

- L'entreprise est obligée de te verser des indemnités de licenciement, sauf parfois en cas de faute professionnelle, mais à priori ce n'est pas du tout le cas pour toi

Ah oui je viens de lire mon contrat de travail vérifie sur le tiens notamment du passage ou il est stipuler quand cas de licenciement on a droit à, dans mon cas, 8% du salaire comme indemnités... sans parler des jours de congés payés non pris !

Citation :

tibo a écrit :

ps utopique : assigne ton entreprise en justice pour licenciement abusif, exige des indemnités du tonnerre, et avec ces indemnités monte un studio graphique qui changera le monde via une révolution graphique sans précédent, portée par l'esprit du libre et symbolisée par un jeune mec sans yeux avec une capuche de requin

Ouais Juste fais le !! un fan de tes dessins